

## Subsides caisse-maladie

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal qui vous remettra un mémento ainsi qu'un formulaire ad hoc.

## Diverses informations



- Résultats des analyses de l'eau potable

Prélèvement du 17.05.2006 à la ferme de M. Eric Dubey, eau de source communale :

- ✓ temp. : 11.8 °C
- ✓ chlore : trace
- ✓ nitrate : 38 mg/l
- ✓ présence de Escherichia coli, germes d'origine fécale
- ✓ dureté totale : 34,3 degrés français

La source communale a été mise hors service le 18.05.06 ; le réseau a été purgé et l'alimentation du village s'est faite uniquement avec l'eau du GRAC. L'eau de la source communale est restée hors service et ne pourra être utilisée qu'avec l'autorisation préalable du Laboratoire cantonal.

Suite à la fermeture des sources communales, le Conseil communal a demandé plusieurs d'analyses des diverses sources, les 22 et 24 mai. Les échantillons présentaient des teneurs en nitrate supérieures à la valeur de tolérance définie pour l'eau potable, à savoir 40 mg/l et ont

révéla la présence de E. coli, germes d'origine fécale. Comme telle, cette eau ne répondait pas aux exigences d'une eau potable.

Suite aux problèmes rencontrés, le Laboratoire cantonal a ordonné une inspection du réseau d'eau communal (chambres de captage et réservoir communal). Les chambres sont conformes et répondent aux exigences techniques de la SSIIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux). Le réservoir communal ne répond plus aux exigences techniques de la SSIIGE et nécessite un assainissement.

Prélèvement du 22.11.2006 chez : Roland Maeder, eau du GRAC :

- ✓ temp. : 10,6°C
- ✓ chlore : trace
- ✓ nitrate : pas d'indication
- ✓ la qualité microbiologique correspond aux normes
- ✓ dureté totale : pas d'indication

**L'assemblée communale du 27 décembre 2006 a décidé d'abandonner les sources communales et d'alimenter le réseau d'eau communal par le GRAC.**

Pour tout autre renseignement, vous pouvez vous adresser au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture du bureau.

- Vente de sacs à ordures

Pour des raisons pratiques, les sacs à ordures officiels seront maintenant en vente auprès du bureau de l'entreprise Goutte Récupération RG SA.



- Agence communale AVS

Mme Marianne Dubey a donné sa démission au 31.12.2006 après 8 années de collaboration. Nous la remercions pour son travail durant toutes ces années.

Pour répondre aux recommandations de la Caisse de compensation du canton de Fribourg, le poste d'agent AVS sera assuré par l'administration communale. Dès le 1<sup>er</sup> février 2007, notre secrétaire, Mme Josiane Marmy exercera cette fonction.

- Impôts communaux

Dès 2007, l'encaissement des impôts communaux 2007 et suivants sera confié au **SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS**. Le solde 2006 et les éventuels décomptes antérieurs seront encore facturés par la commune.



- Mouvement de la population

Au 31 décembre 2006, la population de Sévaz est de 211 habitants, dont 105 femmes et 106 hommes. Vingt-deux étrangers (11 hommes et 11 femmes) sont au bénéfice d'une autorisation de séjour.

Nous souhaitons bon vent aux 27 habitants qui ont quitté Sévaz.

Nous souhaitons la bienvenue aux 29 nouveaux habitants.

Nous souhaitons la bienvenue et félicitations aux heureux parents des quatre bébés nés en 2006.

Nous avons enregistré un décès ; nous réitérons notre sympathie à la famille en deuil.

- Un appartement de 4 ½ pièces est à louer

Un appartement de 4 ½ pièces est à louer au bâtiment communal. Il sera disponible dès le 1 mars 2007. Pour tout renseignement veuillez téléphoner au secrétariat.



- Heures d'ouverture du bureau communal

Nous vous rappelons que le bureau communal est ouvert tous les mercredis de 13h45 à 17h00, ainsi que chaque 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 18h30 à 19h30, ou sur rendez-vous.

Pour votre information :



Tél : 026/663.29.45

Fax : 026/663.83.45

E-mail : [info@sevaz.ch](mailto:info@sevaz.ch)

Site : [www.sevaz.ch](http://www.sevaz.ch)

Le Conseil communal vous remercie de prendre note de toutes ces informations et vous apporte ses plus cordiales salutations.